

# Académie de Guadeloupe

## Concours de recrutement de professeurs des écoles

### Epreuves du concours externe de recrutement de professeurs des écoles<sup>1</sup>

« Les épreuves du concours externe, du troisième concours et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) comportent deux épreuves écrites d'admissibilité (français et mathématiques) et deux épreuves orales d'admission (mise en situation professionnelle et entretien à partir d'un dossier). Ces épreuves ont été profondément remaniées en 2013 dans le cadre de la refondation de l'école de la République. Elles ont été élaborées de manière à assurer un équilibre entre : un haut niveau d'exigence scientifique et disciplinaire, d'une part, et le développement des compétences professionnelles, d'autre part. L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement. »

---

<sup>1</sup> Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

Rapport du jury

Session 2017

<b>A. EPREUVES D'ADMISSIBILITE<sup>2</sup></b> .....	3
I. EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS 2017.....	3-4
II. EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES 2017.....	4-8
<b>B. EPREUVES D'ADMISSION</b> .....	8
I. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION « Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat » .....	8 à 13
II. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER. ....	13 à 18

---

<sup>2</sup> Groupement 3 : académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique

Nombre de postes : 66

51 externe public/ 1 second concours interne public/ 11 externe privé/ 3 troisième concours

### A. EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques

Elles permettent de s'assurer :

- De la maîtrise approfondie des programmes
- De la connaissance « approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire ».
- De la maîtrise de la langue française écrite et de la capacité à raisonner du candidat.

### RESULTATS et REPARTITION DES NOTES

134 admissibles sur 998 candidats inscrits

#### *Externe public*

Note maximale : 67,25/80 Note minimale : 16,13/80 Seuil d'admissibilité : 39,63

#### *Second concours interne public*

Note maximale : 52,75/80 Note minimale : 17,63/80 Seuil d'admissibilité : 39,63

#### *Externe privé*

Note maximale : 50,75/80 Note minimale : 22,13/80 Seuil d'admissibilité : 32

#### *Troisième concours*

Note maximale : 50,88/80 Note minimale : 13,38/80 Seuil d'admissibilité : 40

La correction dématérialisée a été mise en place dans l'académie de Guadeloupe pour cette session 2017

### I. EPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS 2017<sup>3</sup>

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue ; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 11 pour la première partie,
- 11 pour la deuxième
- 13 pour la troisième ;
- 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.
- Une note globale égale ou inférieure à 10/40 est éliminatoire.

<sup>3</sup> [http://cache.media.education.gouv.fr/file/crpe/63/6/s2016\\_crpe\\_francais\\_gr3\\_575636.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/crpe/63/6/s2016_crpe_francais_gr3_575636.pdf)

**I-1/ PREMIERE PARTIE :**

Production d'une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires. Corpus de quatre textes.

➤ Analyse de la première partie de l'épreuve des textes proposés

L'épreuve vise à évaluer la capacité à comprendre et exploiter des textes pour en faire une analyse, une synthèse ou un commentaire rédigé avec clarté et précision, conformément aux exigences de polyvalence attachées au métier de professeurs des écoles. La production écrite du candidat doit permettre au jury d'évaluer son aptitude au raisonnement, à la structuration ordonnée d'une pensée logique et à la capacité à exposer de façon simple une problématique complexe.

➤ Recommandations aux futurs candidats pour la première partie

Les candidats doivent :

- Rédiger une introduction qui pose la problématique du dossier (y préciser les titres, les noms des auteurs des quatre textes).
- Etablir un plan rigoureux et explicite construit de façon équilibrée.
- Prendre en compte les quatre textes.
- Mettre en perspective des idées qui doivent conduire à une rédaction objective, c'est-à-dire sans implication personnelle et dans un langage correct.
- Rédiger une conclusion qui soit un réel aboutissement de la réflexion.
- Soigner leur présentation (écriture lisible, sauter des lignes, employer une encre « visible », utiliser des paragraphes)
- Relire leur copie et vérifier leur orthographe principalement les accords sujet-verbe, à l'intérieur du groupe du nom et du participe passé, (incidence sur la baisse de note).
- Gérer le temps de l'épreuve pour répondre à l'ensemble des questions.

Les candidats doivent :

- Eviter une analyse superficielle du corpus de textes : Les points de vue des auteurs sont rarement confrontés, la problématique est à peine esquissée.
- Eviter de paraphraser les textes ce qui ne permet pas d'évaluer leur capacité à raisonner

Certaines copies sont excellentes (qualité de la syntaxe et de l'orthographe). Cependant, on note des erreurs d'orthographe grossières qui pouvaient être corrigées à la relecture des copies par les candidats.

**I-2/ DEUXIEME PARTIE :** Connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique).

« Le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines. »

- Analyse de la deuxième partie de l'épreuve : connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique).

La principale difficulté est liée à la méconnaissance des bases grammaticales (beaucoup de candidats perdent des points sur cette deuxième épreuve)

- Recommandations aux futurs candidats pour la deuxième partie

Les candidats doivent :

- S'appuyer sur un manuel de grammaire de classe de troisième pour se préparer aux épreuves du CRPE
- Trier leurs connaissances syntaxiques pour répondre aux questions
- Maîtriser absolument les outils de la langue (grammaire, conjugaison, orthographe)

#### I-3/ TROISIÈME PARTIE : analyse de supports d'enseignement du français

Le dossier est « composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement ».

- Analyse de la troisième partie :

La principale difficulté est liée à la méconnaissance des enjeux des programmes concernant le champ de « l'Ecriture (aspect calligraphique, normes d'écriture, tracé des lettres, production d'écrits en lien avec une intention communicationnelle...) ». Les supports proposés permettaient toutefois de mettre en perspective les compétences d'élèves de GS et de CP au regard du décalage entre l'intention du scripteur et la réalisation produite et d'interroger par conséquent la nécessaire progressivité de l'enseignement.

- Recommandations aux futurs candidats pour la troisième partie

Les candidats doivent :

- Être en mesure d'apprécier l'adéquation des supports avec la démarche pédagogique utilisée.
- Être en mesure de percevoir l'intérêt et les limites de la séquence d'enseignement.
- Approfondir leurs connaissances sur les attentes et les programmes de l'école maternelle, qu'ils appréhendent les attendus des programmes en termes de progressivité (de la PS à la 6<sup>ème</sup>)
- Rédiger de façon cohérente et argumentée (attention au verbiage inutile)

## II. EPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES 2017<sup>4</sup>

« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse ».

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 13 pour la première partie,
  - 13 pour la deuxième,
  - 14 pour la troisième.
  - 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.
  - Une note globale égale ou inférieure à 10/40 est éliminatoire.
- Durée de l'épreuve : quatre heures.

### Résultats généraux

Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	%age éliminés	Note dernier admissible
16,85	16,5	1,5	35,75	14 %	12,75

### Détail par parties :

	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum	Non traité	Non réponses
1 <sup>ère</sup> partie	4,86	4,5	0	13	1,7 %	30,4 %
2 <sup>ème</sup> partie	6,29	6	0	13	0,6 %	25,9 %
3 <sup>ème</sup> partie	5,96	6	0	12,5	2,3 %	30,7 %

Le taux de non-réponses compile les non-réponses par question et le taux de non-traité comptabilise les parties non-traitées.

<sup>4</sup> [http://cache.media.education.gouv.fr/file/crpe/64/0/s2016\\_crpe\\_math\\_gr3\\_575640.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/crpe/64/0/s2016_crpe_math_gr3_575640.pdf)

➤ Analyse des trois parties de l'épreuve de mathématiques

**II-1/ PREMIERE PARTIE :** « *Constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile* ».

La première partie du sujet comporte trois sous-parties indépendantes.

**La partie A** s'intéresse à l'étude d'une crue d'une rivière. Il s'agit de lire et d'interpréter des données fournies sous forme graphique. Cette partie est la mieux réussie par l'ensemble des candidats.

**La partie B** s'intéresse aux volumes d'eau recueillis mensuellement dans la région de Poitiers. Il s'agit de calculer des volumes (sphère, cylindre), un pourcentage d'augmentation.

**La partie C** s'intéresse à la modélisation et à la résolution d'un problème de passage sous un pont d'une péniche. Cette résolution mobilise des calculs de distances dans des configurations géométriques planes requérant en particulier le théorème de Pythagore.

Dans cette dernière partie, le plus difficile pour les candidats a été de mettre en œuvre une démarche, le sujet n'induisait pas de piste particulière. Seuls trois candidats ont répondu de façon satisfaisante à cette question, soit moins d'un pour cent. Près de 40 % des candidats n'ont pas abordé cette question.

	moyenne	Non-traité
Partie A	2,7 /4	8
Partie B	2,47/6	77
Partie C	0,34/3	140

**II-2/DEUXIEME PARTIE :** « *composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines* ».

La deuxième partie du sujet comporte quatre exercices indépendants.

**L'exercice 1** est un vrai ou faux où les justifications sont exigées. Les questions visent la mise en œuvre de connaissances de base en mathématiques, division, pourcentage, vitesse, reconnaissance des losange et carré.

**L'exercice 2** est un exercice de calculs de probabilité dans le cas d'une expérience de lancers de deux dés numérotés, l'un tétraédrique, l'autre cubique.

**L'exercice 3** est un exercice de compréhension d'un affichage d'un écran comportant la description d'un algorithme de résolution d'une équation du premier degré.

L'exercice 4 porte sur des calculs mettant en jeu diverses grandeurs dans le cadre de la pose d'une perfusion à un malade.

	moyenne	Non-traité
Exercice 1	2,04/4	11
Exercice 2	1,44/4	48
Exercice 3	1,78/2	34
Exercice 4	1,62/3	42

La réussite sur cette deuxième partie est nuancée, on constate que l'exercice de probabilité est mal réussi. Ce domaine d'apprentissage est récent dans les programmes de collège, mais les candidats ont pu se familiariser avec ces notions dans leur cursus de lycée. La notion de programme de calcul qui apparaît dans l'exercice 3 semble assez familière aux candidats.

**II-3/TROISIEME PARTIE** : « *Analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.* »

Cette partie est composée de trois situations indépendantes.

Dans la **situation 1**, il s'agit d'analyser sur le plan didactique une activité proposée par un enseignant portant sur la division.

**La situation 2** consiste, à partir d'un exercice proposé par un manuel, d'analyser des productions d'élèves. Le thème de cette situation est la soustraction.

**La situation 3** porte sur le codage d'un déplacement sur un quadrillage dans le plan. Il s'agit d'analyser la production des deux élèves.

	moyenne	Non-traité
Situation 1	1,25/3	24
Situation 2	3,69/7	20
Situation 3	1,5/4	80

Les situations 1 et 2 ont été moyennement réussies et abordées par l'ensemble des candidats.

La situation 3 est moins bien réussie, près de la moitié des candidats n'a abordé que la question 1.

La notion abordée, codage d'un déplacement sur un quadrillage dans le plan, ne semble pas familière aux candidats.

C'est un point important des

mathématiques qui prépare les élèves à l’algorithmique du collège.

### **Correction syntaxique et qualité écrite :**

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

78,6 % des candidats ne se sont pas vus retirer de points. Le nombre maximum de points retirés est 2 (1,1 % des candidats sont concernés).

### **➤ Recommandations aux futurs candidats**

D’une manière générale, on peut regretter que certains candidats fassent l’impasse sur des parties complètes du sujet. Un futur professeur des écoles doit avoir des arguments tant sur le plan scientifique que didactique. La maîtrise de l’enseignement d’une discipline passe par ces deux dimensions. On peut au moins s’étonner que 64 % des candidats ne puissent citer une variable didactique pertinente dans une situation et que 39 % des candidats ne puissent repérer au moins une erreur ou une réussite d’une production d’élèves.

## **B. EPREUVES D'ADMISSION**

« Les deux épreuves orales d’admission comportent un entretien avec le jury qui permet d’évaluer la capacité du candidat :

- à s’exprimer avec clarté et précision,
- à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l’enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu’ils entretiennent entre eux. »

Le texte de cadrage du concours fournit des indications très précises sur l’organisation et les éléments de contenu du dossier.

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l’épreuve : une heure et quinze minutes.

L’ensemble des épreuves est noté sur 100.

- 60 sont attribués à la première épreuve dont 20 points pour l’exposé et 40 pour l’entretien.
- 40 points sont attribués à la deuxième épreuve

### **I. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION : « Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat »**

« L’épreuve, *Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat*, vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d’enseignement relevant des programmes de l’école élémentaire ou de l’école maternelle, choisi au moment de l’inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, instruction civique et morale. »

« Le dossier se compose de deux ensembles :

- Une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- La description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière. »

L'épreuve dure une heure et est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, le dossier n'est pas évalué, mais sa présentation l'est.
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Chaque commission comprenait deux membres (inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, spécialistes du domaine choisi par le candidat<sup>5</sup>).

### **Arts visuels**

Moyenne des notes : 14,55

- Le nombre de candidats sur la discipline des arts visuels se réduit fortement.
- La plupart des dossiers est de bonne facture et révèlent de bonnes capacités rédactionnelles. Ils sont structurés, cohérents et répondent aux attendus de l'épreuve.
- Les candidats étaient bien préparés à l'épreuve, ils ont innové en s'appuyant sur des éléments du patrimoine local et proche de l'élève en arts visuels.

### **Recommandations**

- Le candidat doit pouvoir connaître des ressources locales, nationales et internationales
- Avoir des références culturelles qui dépassent celles de son dossier en arts visuels (le candidat ne peut pas citer le nom d'un artiste sans connaître son travail)
- Citer les œuvres, artistes, mouvements artistiques directement en lien avec son dossier

### **Enseignement Moral et Civique**

Moyenne des notes : 12,55

- La présentation des dossiers était, pour la grande majorité, bien faite. Les séquences avaient été expérimentées en tout ou partie en classe. Le jury a constaté un déséquilibre entre les parties scientifiques/ didactiques et pédagogiques pour certains candidats. Ils ne présentaient qu'une partie du dossier. Ou ils ne pouvaient pas expliquer leurs propres écrits.

Ceux qui réussissent le mieux sont ceux qui se détachent complètement de leur dossier en présentant une problématique et un plan dès le début au jury. Les candidats ont fait une bonne gestion de leur temps ; Certains candidats passent trop peu de temps sur les fondements scientifiques et d'autres sont trop linéaires dans leur exposé.

Certains exposent de façon linéaire en apprenant par cœur, mais ils doivent parvenir à un exposé plus fluide et plus dynamique. L'exposé n'est pas une reprise stricte du dossier, ni une redite de ce qui y est écrit mais il doit être enrichi d'apports d'éléments nouveaux afin d'élargir et

---

<sup>5</sup> un représentant du privé pour la commission du privé.

d'approfondir le thème choisi. Un bon candidat doit être capable de cerner les enjeux du sujet sélectionné et d'anticiper les obstacles

### ***Recommandations***

- Etre capable de citer des supports d'appui comme la Charte de la laïcité, la Déclaration des Droits de l'enfant....
- Utiliser la transversalité de l'enseignement et connaître les définitions précises des domaines
- Elargir vers une ouverture culturelle sur d'autres domaines (HG, ...) dans toutes les disciplines.

### **Histoire – Géographie-Histoire des arts**

- Note la plus basse : 6/60
- Note la plus haute : 58/60
- Note moyenne : 36,5 / 60 (12/20)

L'ensemble les présentations étaient correctes : bonne maîtrise communicationnelle, (élocution, rythme, posture) et bonne mise en perspective du sujet. Deux candidats ont montré des difficultés : l'un lisait sa présentation et l'autre allait trop vite. Un candidat avait une posture inadaptée qui se manifestait par un certain relâchement (corps, voix).

Si les prestations sont dans l'ensemble moyennes, un candidat avait peu de connaissances et proposait une mise en œuvre incohérente lors que deux candidates ont été brillantes.

Les connaissances scientifiques sont moyennes voire insuffisantes avec des confusions notoires (invention de l'écriture/début de l'ère chrétienne). Les sujets contextualisés pour la plupart montraient cependant une méconnaissance des structures muséales locales (Edgar Clerc, Macte, Shoelcher...), des lieux culturels et des artistes guadeloupéens. De même, si certains pédagogues et chercheurs ont été cités (Piaget, Freinet, Vitgowsky) leurs travaux étaient peu connus.

La maîtrise didactique était variable d'un candidat à l'autre. Les bons dossiers furent ceux qui présentaient une réelle problématique pédagogique (réponse à un questionnement) avec un développement logique (pas de « plan tiroir »)

La mise en œuvre pédagogique plutôt correcte dans l'ensemble avec une entrée concrète qui laisse une part à l'activité de l'élève (visite d'un musée ou d'une œuvre d'art, travail sur documents, situations de recherches).

Certains candidats se sont distingués en établissant un lien entre les disciplines (EMC et Histoire, Histoire des Arts et Histoire) à travers la présentation de projets, par leur connaissance du système éducatif actuel (allusions au CEC, école bienveillante) et par l'utilisation d'un vocabulaire pédagogique adapté (étagage, tutorat).

En revanche la littérature de jeunesse n'est pas connue et de ce fait insuffisamment utilisée comme déclencheur ou comme prolongement pédagogique.

## Sciences et Technologie

En termes de contenus scientifiques et de choix didactique, la présentation du dossier est inégale et l'exposé, souvent en adéquation avec les contenus.

Les candidats remarquables ont présenté en amont un plan de leur exposé qui a mis en exergue une problématique bien cernée et définie. Lorsque ceux-ci énonçaient clairement une introduction et une conclusion, cela attestait d'une bonne préparation. Dans leur développement, les idées principales sont relevées, sans paraphrase, ni redondance. La cohérence du discours est appréciée.

Le candidat qui a su utiliser, à bon escient, la totalité du temps qui lui est imparti, a su retenir l'attention du jury. Les enjeux de la thématique ne sont pas toujours bien identifiés. Le fait de lire mot à mot, le dossier que le jury a déjà lu est rédhibitoire. Le jury regrette que les candidats ne puissent pas mettre en adéquation la problématique soulevée avec les compétences professionnelles du référentiel du PE.

Certains candidats ont proposé des séquences d'apprentissage, sans tenir compte de la sécurité physique des élèves, de leur niveau de développement et des programmes scolaires.

Le travail en équipe et le partenariat avec les parents et les autres membres de la communauté scolaire sont très rarement mentionnés.

Plus généralement, des fautes de français sont à relever (à l'oral comme dans le dossier), ces candidats ne semblent pas conscients de l'importance de la maîtrise de la langue, pour le professeur des écoles. Il est également important de respecter le nombre de pages imposé.

Certains candidats éclairent leurs propos en prenant appui sur les enjeux fondamentaux de l'école et la prise en compte des programmes, d'autres semblent penser que la liberté pédagogique permet de s'en exempter.

Des candidats s'expriment de manière fluide et réfléchie, tandis que d'autres cherchent leurs mots et sont hésitants, répondent parfois aux questions, en paraphrasant, sans développement ni étagage limitant de facto la partie réflexive.

La majorité des candidats paraît avoir une connaissance du développement de l'enfant et du système éducatif, limitée à son propre entourage.

L'acte d'apprentissage est relégué à de la transmission de connaissances, pour la plupart.

De nombreux candidats sont polis, à l'écoute des questions du jury, et essayent d'y répondre clairement. Certains ont des tenues et attitudes irrespectueuses : soupirs, désinvolture, assurance disproportionnée, départ sans formule de politesse, familiarité, etc. D'autres demandent de faire répéter une question sans formule de politesse sur un ton familier et en adoptant un registre de langage peu en adéquation avec la situation, ou encore posent des questions au jury.

### ***Recommendations***

- Utiliser à bon escient la quasi-totalité du temps qui est imparti, en présentant un discours cohérent tant sur la forme que dans le contenu.
- L'utilisation du vidéo projecteur est appréciable à condition que les diapositives ne soient pas simplement la projection des pages du dossier du candidat.
- S'exercer à présenter un discours fluide, audible, clair et construit.
- Regarder les membres du jury.
- Apprendre à analyser rapidement les questions du jury, pour répondre de manière réflexive.
- Soigner la qualité du discours et la posture. Attention aux soupirs, signes d'agacement, réponses abruptes, énoncées sur un ton désinvolte, un langage inadapté. L'absence de marques de politesse, des attitudes inadaptées pour un futur éducateur interrogent ( se tenir la tête , coudes sur la table ,la tête entre les mains, parler avec la main devant la bouche, tenue « avachie » sur la table).
- S'approprier les spécificités de l'école maternelle et de l'école élémentaire, les questions liées à l'évaluation : évaluation par compétences et évaluation positive
- Maîtriser les contenus scientifiques mentionnés dans leurs dossiers, par exemple ceux qui choisissent une thématique Développement Durable doivent être au clair sur la définition et le concept.
- Ecartez toutes idées reçues concernant les milieux sociaux favorisés et défavorisés

## **II. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION**

L'épreuve comporte deux parties.

Chaque commission comprenait trois membres (inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques) dont un spécialiste pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS)<sup>6</sup>.

### **II-1/Première partie<sup>7</sup>**

Le jury propose au candidat **un sujet** relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Le sujet se rapporte « soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle ».

---

<sup>6</sup> Plus un représentant du privé pour la commission du privé.

<sup>7</sup> « Pour chaque session, le recteur d'académie établit un programme de quatre activités physiques, sportives et artistiques parmi celles les plus couramment enseignées à l'école primaire (maternelle et élémentaire) : activités athlétiques, arts du cirque, danse, activités aquatiques, jeux et sports collectifs, activités d'orientation, activités gymniques, jeux de lutte. Ce programme est publié sur le site internet de l'académie et communiqué au directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie. » Arrêté du 13 mai 2015 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Il s'agit suivant la circulaire du 19 avril 2013 « d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ».

#### Exposé : dix minutes

Chaque commission comprenait trois membres (inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques généralistes et conseillers pédagogiques EPS<sup>8</sup>).

Malgré l'information préalable sur les APSA retenues, les candidats montrent de grandes lacunes (l'activité danse est très peu connue). Ils ont une connaissance très approximative du programme, des contenus à enseigner, de l'organisation.

D'autres répondent à la question posée mais ne présentent ni la discipline EPS, ni les fondamentaux de l'APSA.

De nombreux candidats rencontrent des difficultés à organiser un enseignement de la discipline. Très peu font le lien entre EPS et éducation à la santé.

Les candidats qui construisent un bon exposé s'appuient sur une conception juste de l'EPS (pas de confusion avec le sport) et sont conscients que cet enseignement passe par :

- une connaissance des programmes ;
- une approche didactique (contenus d'enseignement, organisation de l'unité d'apprentissage) ;
- une approche pédagogique (mode de groupement, types de tâches, conditions d'interactions entre pairs, procédures d'évaluation, régulations de l'enseignant, etc.) ;
- une approche sécuritaire ;
- sa contribution au socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le lien avec l'éducation à la santé est un attendu clairement exprimé dans la circulaire du 19 avril 2013. Ne pas traiter ce point désavantage le candidat.

Le sujet, même s'il a des exigences précises comme répondre à des questions, ou faire une description de tâches, permet d'aborder tous ces champs. Les candidats qui omettent un ou plusieurs d'entre eux terminent bien avant les dix minutes. A contrario, ceux qui se focalisent sur un champ particulier ou deux débordent. Il est conseillé de consulter sa montre, ou mieux, de se munir d'un chronomètre

#### ***Recommandations***

Les candidats doivent :

- Reformuler la problématique du dossier (pour plus de la moitié des candidats, la problématique n'est pas relevée).
- Connaitre les enjeux des APSA (le jury a su apprécier les candidats qui ont pu identifier les composantes de l'APSA, maîtrise du lexique, et en saisir la logique interne).
- Expliciter les conduites motrices (les propositions de variables sont peu explicitées. Le domaine de la danse est peu maîtrisé.)
- Approfondir les connaissances dans le domaine de la didactique.

<sup>8</sup> un représentant du privé pour la commission du privé.

- Développer le lien avec l'éducation à la santé : cet attendu du concours est peu, voire pas du tout pris en compte dans l'exposé et doit être développé lors de l'entretien.
- Développer la dimension interdisciplinaire des apprentissages à partir de l'EPS.
- Prendre du recul par rapport à leur propre pratique sportive personnelle afin de proposer des transferts pour une situation scolaire.
- Veiller à la prise en compte de la sécurité des élèves.
- Bien gérer le temps qui leur est imparti.
- Eviter le cumul d'activités qui ne fait pas émerger une exigence de progressivité des apprentissages. Les candidats ne doivent pas se limiter à la présentation d'une situation ou d'une suite de situations. Il est important qu'ils pensent à des hypothèses relatives aux obstacles que pourraient rencontrer les élèves dans leurs apprentissages.
- Eviter les exposés lacunaires, trop généralistes (pas de présentation de l'APS, pas toujours de lien avec les programmes, la terminologie spécifique n'est pas employée).

#### Entretien : Vingt minutes

Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

D'une façon générale, le champ didactique est celui qui est le moins bien traité (définition de l'APSA, enjeux de formation, problèmes posés à l'apprenant, savoirs). Les questions du jury ont permis d'approfondir avec certains candidats des problématiques liées à l'enseignement de l'EPS sur le plan didactique et pédagogique.

Pour un nombre important de candidats les connaissances se sont révélées très insuffisantes.

Nous notons néanmoins que les candidats maîtrisent relativement bien l'architecture de la séquence (unité d'apprentissage) et les évaluations qui l'accompagnent.

A la différence des années précédentes, on compte plus de candidats ayant une connaissance juste de l'évaluation formative et de son traitement. Le champ pédagogique est mieux traité par les candidats ayant effectué des stages, ce qui est prévisible.

#### ***Recommandations***

- Approfondir l'analyse de la question
- Etre en capacité de prendre du recul par rapport aux questions posées auxquelles ils répondent trop souvent de façon superficielle ou approximative.
- Prendre appui sur les textes
- S'appuyer sur les enjeux fondamentaux de l'Ecole.
- Améliorer la connaissance de la discipline EPS à travers ses composantes didactiques et l'approche pédagogique
- Faire la différence entre activité et apprentissage (savoirs à enseigner)
- Connaître les modalités d'évaluation.
- Prendre en compte la difficulté scolaire et les besoins des élèves.
- Exposer par des exemples ce que l'on entend par prise en compte de la diversité des élèves.
- Etablir obligatoirement le lien avec l'éducation à la santé.

- Gérer le temps lors de l'exposé (il est conseillé de se munir d'un chronomètre)
- Répondre clairement aux questions du sujet.

En conclusion, les candidats doivent citer les programmes officiels, les piliers du socle commun de connaissances et de compétences, les principaux textes réglementaires et le lien à l'éducation à la santé. Les questions du jury ont permis de faire préciser, de faire évoluer les propositions faites par les candidats. Elles ont porté sur des points didactiques (définition de l'APSA, enjeux de formation, problèmes posés à l'apprenant, savoirs), et pédagogiques (unité d'apprentissage, évaluations).

## II-2/DEUXIEME PARTIE

Le jury fournit au candidat **un dossier de cinq pages maximum** portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire.

Il s'agit « *d'apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs<sup>9</sup>, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative* ».

### Exposé : quinze minutes

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

Une grande hétérogénéité des candidats avec toutefois quelques prestations remarquables témoignant d'une préparation approfondie dans tous les domaines et d'une capacité de réflexion, d'analyse accompagnée d'une grande honnêteté intellectuelle.

On constate également un certain nombre de candidats qui témoigne d'un manque quasi-total de préparation minimale et d'une grande difficulté à traiter les sujets. Cet état de fait se traduisant par des exposés extrêmement brefs et souvent peu consistants (moins de 5'), qui ne mettent même pas en évidence les données des documents.

Quand la méthodologie est absente, on constate que les candidats terminent bien avant le temps imparti. Certains d'entre eux n'utilisent ni montre ni chronomètre.

D'autres ont du mal à se décenter du dossier, à mettre les textes en relations, ils présentent une explication des textes.

La lecture des notes empêche les candidats d'être dans une véritable posture de communication.

---

<sup>9</sup> Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École : « La capacité des candidats "à expliquer et à faire partager les valeurs de la République" sera évaluée systématiquement dans les concours de recrutement.

Cet exercice exige la construction d'une introduction mettant en exergue une problématique claire. Un croisement judicieux et méthodique des textes qui éclaire la problématique.

Les bons candidats complètent les ressources des textes par leur culture générale. Les mieux préparés présentent une introduction, un plan, formulent une problématique. Ils proposent une analyse réfléchie. Ils s'impliquent dans la thématique.

### ***Recommandations***

Les candidats doivent :

- Introduire leur exposé par la présentation d'un plan, (l'annonce d'un plan permet de mieux suivre le candidat), qui met en exergue la problématique en croisant les textes.
- Eviter de répondre aux questions du dossier, en paraphrasant le dossier, sans développement ni étayage.
- Eviter une trop longue introduction.
- Etre en capacité de prendre du recul par rapport au dossier traité (certains candidats ont rencontré des difficultés pour problématiser la situation donnée.)
- Mettre en adéquation la problématique soulevée avec les compétences professionnelles du référentiel des PE (insuffisamment maîtrisé)
- Eviter de se limiter à citer les points relevés dans le corpus ; (les candidats donnent l'impression d'avoir une connaissance superficielle du système éducatif français).
- Avoir un discours cohérent et clair.
- Utiliser, à bon escient, la totalité du temps imparti.

### **Entretien : trente minutes**

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Les candidats (trop peu nombreux) ayant une bonne culture générale ont été valorisés.

On a noté quelques erreurs grammaticales inacceptables : comme le participe passé du verbe acquérir qui devient « acquéri »

Certains candidats montrent une capacité à profiter des questions du jury pour enrichir leur réflexion. D'autres semblent essayer de deviner la « bonne » réponse ».

Les sujets d'actualité du système éducatif ne sont pas toujours bien connus.

La majorité des candidats montre de grosses lacunes sur la connaissance de l'école maternelle.

Trois domaines sont assez régulièrement insuffisamment connus ou traités et constituent une plus-value pour les candidats qui les maîtrisent :

Le développement de l'enfant (quand elle existe, référence souvent limitée à Piaget, peu actualisée), la connaissance du système éducatif.

Ils ne semblent pas être préparés à l'élargissement des questions au-delà du sujet du dossier.

***Recommandations***

Les candidats doivent :

- Maîtriser des contenus des programmes. (Les références à ces derniers restent très approximatives. Les spécificités de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont peu ou mal appréhendées.)
  - S'appuyer sur les enjeux fondamentaux de l'Ecole.
  - Connaître les modalités d'évaluation.
  - Prendre en compte la difficulté scolaire et les besoins des élèves.
- 
- Exposer par des exemples ce que l'on entend par prise en compte de la diversité des élèves.
  - Se référer aux compétences du référentiel du professeur des écoles
  - Connaître les Valeurs de la République et le principe de laïcité.
  - Eviter de faire répéter une question au jury sur un ton familier en adoptant un registre de langage peu en adéquation avec la situation ou une posture inadaptée à la situation
  - Eviter de poser une question au jury au lieu de répondre à la question qui leur a été posée.
  - Eviter des réponses déclaratives sans argumentation.

**En conclusion**, les candidats qui ont su retenir l'attention du jury ont pu utiliser à bon escient la quasi-totalité du temps qui leur est imparti, en présentant un discours cohérent tant sur la forme que dans le contenu.

L'entretien est une partie importante de l'épreuve.

On doit s'y préparer plus sérieusement afin de :

- De dépasser le jeu des questions/réponses
- D'être en mesure d'argumenter en s'appuyant sur son expérience et ses connaissances.
- De maîtriser les connaissances sur le fonctionnement du système éducatif en général. (Hiérarchie, instances de l'école, ex : les différents conseils, horaires de l'école...) ;
- Etre capable de dégager une problématique ;
- Se décentrer des textes, les mettre en relation ;
- Etre capable de mobiliser des connaissances pour enrichir la présentation ;
- Se positionner par rapport à la thématique pour un traitement approfondi ;
- Se documenter sur les sujets d'actualité et les débats en cours ;
- Approfondir les connaissances sur l'école maternelle ;
- S'approprier le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat ;
- Se projeter en tant que futur enseignant.